

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Niveau de contraintes ^{*}Niveau de contraintes ^{*}

R Zones d'interdictions

B Zones de projet possible sous maîtrise collective

B Zones de contraintes faibles

**Pour le ruissellement sur versant
de type phénomène généralisé :
voir encart au 1/25 000**

Nature du risque **

I,ir : inondation de plaine

1', 1'1, 1'2: inondation en pied de versant

M, m : marécages
m, m1, m2, m3 : crues de torrents

t1, t2 et des ruisseaux torrentiels

V, v	l'avivements et ruissellements sur versant
------	---

G, g1, g2 : glissements de terrain
P, p1, p2 : chutes de pierres

p1, p0
= : offendments suffosion

A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

■■■■■ Limite du report cadastral

Réalisation : RTM 38

Etabli le : juin 2007

Echelle : 1/5 000

